

**COMMUNIQUE DE L'ADMINISTRATION  
DES DOUANES ET IMPOTS INDIRECTS**  
- PROROGATION DU DELAI D'ADMISSION TEMPORAIRE DE VEHICULES DE  
TOURISME IMMATRICULES A L'ETRANGER -

L'Administration des Douanes et Impôts Indirects informe les Marocains du Monde et les touristes étrangers ayant à leur charge des véhicules de tourisme importés sous le régime de l'admission temporaire que suite à la fermeture des frontières pour cause de la pandémie du COVID-19, il a été décidé, à titre exceptionnel, de reporter, **jusqu'au 31/12/2020** le délai de validité des admissions temporaires (AT) des moyens de transport de tourisme arrivant à échéance au cours de l'année 2020.

Les personnes concernées sont invitées à se rapprocher des services douaniers proches de leur résidence au Maroc pour acter cette prorogation.